

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 octobre 2014

---

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES POUR LES ANNÉES 2014 À 2019 - (N° 2245)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 53

présenté par  
Mme Rabault

-----

**ARTICLE PREMIER****RAPPORT ANNEXÉ**

Après le mot :

« article »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 238 :

« 15 de la loi n° 2012-1558 du 31 décembre 2012 de programmation des finances publiques pour les années 2012 à 2017 est abrogé et est remplacé par l'article 17 de la présente loi. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Rédactionnel